

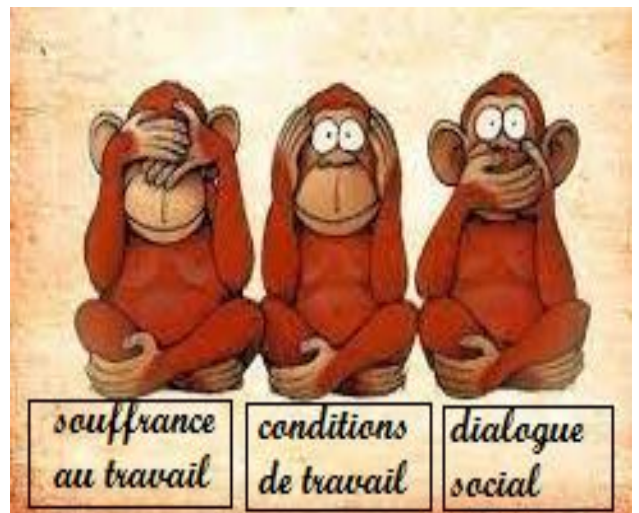
Projet IFD = danger pour les salariés

Début 2022, le CSE Central sollicite une expertise sur le projet de l'IFD par des experts agréés qui alertent sur les points suivants :

- Le « projet est considéré comme immature, incohérent et interroge sur la capacité de l'association à porter ce projet en l'état sans désorganiser l'activité et sans dégrader les conditions de travail des salariés », « La direction a sous-estimé des questions opérationnelles »
- Le projet « s'inscrit dans un contexte dégradé des deux côtés (PPE et PH) ; un clivage issu des fonctionnements mis en place ces dernières années créant des tensions dans le travail et dans les relations interpersonnelles mais aussi des conditions de travail dégradées sur certaines plateformes du PPE, notamment celle de Roubaix Tourcoing. »
- « Il existe une inquiétude importante de voir un mode d'organisation officieux se mettre en place »
- « Si la direction n'identifie pas en amont les transformations et évolutions de pratiques dans la réalité du quotidien, elle met en risque la réussite du projet et la santé des salariés », « Les conditions ne sont pas réunies pour que la Sauvegarde du nord réponde à son obligation légale de prévention des risques psycho-sociaux et de préservation de la santé des salariés dans le cadre de ce projet ».
- « Les premières évolutions sur site ont été mal accompagnées », « Un dispositif d'accompagnement au changement doit être structuré et explicité », « La capacité institutionnelle à communiquer est jugée faible », « Les salariés perçoivent la construction affichée comme le masque d'un projet déjà acté »

En octobre 2023, devant le constat de salariés en souffrance dans le déploiement du projet IFD et le départ de plusieurs d'entre eux, le CSE du PH sollicite à son tour une expertise par un cabinet d'experts. Celle-ci relève :

- « Les documents ne fournissent aucun repère concret sur les déclinaisons concrètes du projet », « il n'existe pas d'information écrites, précises et structurées définissant le projet et les mesures qui le composent », « Il s'agit d'un projet non structuré dont les déclinaisons opérationnelles ne sont pas dessinées », « Il existe une mise en œuvre effective sans anticipation et une absence de préparation concertée du projet »
- « Force est de constater que les facteurs imputables aux conditions de travail, à l'organisation de l'IFD aux projets successifs sont entièrement absents, ceci malgré plusieurs alertes formalisées par les élus des CSE et une expertise réalisée par ISAST en 2022 »
- « Le projet n'explore ni les conséquences en termes d'organisations, ni les risques professionnels associés aux nouvelles conditions de travail. Il n'existe aucune évaluation des risques psycho-sociaux ni dans le projet, ni dans le DUERP », « Sur le terrain, des risques psychosociaux sont clairement identifiés, certains salariés ont même développé des troubles »
- « Le projet représente pour les salariés un risque de déracinement professionnel, de perte de repères, de modalités de fonctionnement ayant fait leur preuve dans la prise en charge spécifique du handicap », « Le projet serait porteur d'une perte de sens pour les salariés des deux pôles », « L'ITEP de Lambersart pour continuer à fonctionner comme un ITEP ne devrait pas être coupé de ses relations avec ses interlocuteurs du secteur handicap »



Le projet de l'IFD présente des risques psycho-sociaux pour la santé physique et mentale des salariés !

Aujourd'hui,

- L'employeur continue de dérouler son projet et fait fi des multiples alertes qu'il a reçues, ne répond pas à son obligation sur la santé des salariés, déclare que les salariés qui souffrent sont en minorité et qu'il les enverra à la médecine du travail...
- le syndicat majoritaire de la Sauvegarde du Nord remet ouvertement en cause les expertises, accuse la CGT ADNSEA d'insécuriser les salariés, cherche à la convaincre de valider le projet de l'employeur et lui rappelle qu'il est majoritaire et que sa signature avec l'employeur sur un nouvel accord d'entreprise CSE éteindra, donc, le contentieux judiciaire enclenché par l'employeur.



Le projet IFD c'est :

- Déjà des salariés en grandes souffrances qui ne sont pas entendus, qui quittent l'association ou qu'on culpabilise !
- Un ITEP qui sera détaché de la culture des autres ITEP et qui perdra son identité dans un pôle majoritairement pôle protection de l'enfance !
- Une mutualisation à prévoir des moyens du PH et du PPE au détriment des conditions de travail des salariés !
- Un pôle protection de l'enfance qui devient démesuré et ne peut plus répondre aux préoccupations des salariés de terrain (840 salariés annoncés sur le pôle protection de l'enfance en 2024) !

La CGT ADNSEA n'accompagnera pas, l'employeur dans un projet qui présente autant de risques et qui génère de la souffrance au travail. Peu importe le nombre de salariés touchés!
Des salariés qui vont bien, c'est une prise en charge du public qui va bien aussi

CONTACT



cgt.adnsea@gmail.com



[cgtadnsea](https://www.facebook.com/cgtadnsea)



www.cgtadnsea.magix.net

